

AMDS Le Bulletin

de l'Association de Malentendants et Devenus Sourds

n° 3 ♦♦♦ octobre 2007

Le mot de la présidente

P

our reprendre les termes de notre Vice-Président, le TGV qu'est l'AMDS est resté à quai quelque temps, juste le temps de faire une révision complète afin de repartir du bon pied. En effet, votre serviteur que je suis, a eu besoin d'un peu de repos après une année 2006/2007 bien remplie.

Nous voilà au commencement d'une nouvelle année que j'espère aussi riche que la précédente !

Merci à tous de nous rester fidèles : sans vous, l'association n'a pas vraiment de raison d'être puisqu'elle est là pour vous et grâce à vous.

Soyez sûrs de notre engagement auprès de vous, bonne rentrée à tous et longue vie au bulletin (rappelons qu'il sera diffusé et accessible sur l'Internet).

Patricia DUFFAUI
Présidente de l'AMDS

★ NOS ACTIONS, PARTICIPATIONS ET ENGAGEMENTS

Les dernières manifestations :
JNA 2007 – Journée d'action au Centre Toulousain du Volontariat

Actualité : La maison des associations à la Caserne Niel à Toulouse – Groupe de travail – Représentativité au Bucodes

★ LE DOSSIER : LES MDPH ET LA PCH

Les maisons départementales des personnes handicapées et la prestation compensatoire du handicap

★ LA VIE DE L'ASSOCIATION

Sorties restaurant – Groupes de parole – Le mot de notre psychologue

★ INFOS PRATIQUES

Maison des associations
Groupes de parole – Permanence – Accueil Hôpital et SAMU

★ AGENDA

Calendrier prévisionnel

★ CONTACTS UTILES



***ATTENTION Nouvelle adresse : voir en page 7**

Nos actions, participations et engagements

☀️ *Les dernières manifestations*

Journée Nationale de l'Audition 2007

Cette année, et comme à l'accoutumée nous avons participé à la 10^e édition de la **Journée Nationale de l'Audition** le jeudi 15 mars 2007 en partenariat avec le groupe **Médéric** et la **Mairie de Toulouse**.

Une conférence a été organisée par le groupe Médéric et l'AMDS (salle Osete, dans le complexe Durantis).

M. **Andreu**, Mme **Combarieu**, **Martine Jasinski** pour la **MDPH**, **M. le Dr Braun ORL**, ainsi que Mme **Bahuau audioprothésiste**, étaient présents autour de la même table pour informer un public nombreux sur les différentes aides techniques adaptées à la malentendance et à la surdité. Nous avons fait en sorte que l'accessibilité soit possible avec la mise en place d'une **boucle magnétique** et la présence de **deux interprètes LSF**.



Le docteur BRAUN à la tribune est venu animer le débat lors de la JNA.

Cette journée d'information a été l'occasion de faire le point sur les nouveautés mais aussi de mettre en évidence l'importance de chacun des acteurs dans le parcours du malentendant pour une meilleure qualité de vie.



Journée d'action au Centre Toulousain du Volontariat

Pour la deuxième année consécutive, nous avons participé à la journée des associations organisée par le **Centre Toulousain du Volontariat** en partenariat avec la



*Mme de Veyrinas,
1^{re} adjointe accompagnait
M. le maire de Toulouse.*

Mairie de Toulouse sur la place du Capitole le samedi **29 septembre 2007**.

Cela a été l'occasion de présenter au grand public les actions et les objectifs de notre association. Ce fut une journée réussie : de nouveaux contacts ont été

pris. Merci à tous ceux qui ont pu nous rejoindre pour passer un moment convivial sur le stand de l'AMDS !

*Bienvenu aux nouveaux adhérents
venus nous rendre visite !*



Le maire de Toulouse J.-L. Moudenc s'est attardé sur notre stand et a été intéressé par nos actions.

☆ **Actualité**

La maison des associations à la Caserne Niel à Toulouse

Voilà c'est fait, nous avons de nouveaux locaux à notre disposition, nous n'assurerons plus nos permanences, ni autres manifestations à l'URAPEDA.

Nous avons profité de l'ouverture de la **Maison des Associations** pour y établir notre nouveau QG. Un bureau et des salles mis à notre disposition selon un calendrier établi à l'avance nous permettront de poursuivre toutes nos activités comme à l'accoutumée : **groupes de parole** le **mardi** et le **samedi**, **permanences** le **mardi** et le **vendredi** (*voir en dernière page le calendrier prévisionnel*). Conseils d'administration et Assemblée Générale, mais aussi conférences et autres manifestations que nous serons susceptibles d'organiser se tiendront dans ce lieu.

Adresse :
 Maison des associations
 81 rue St Roch, Espace Niel,
 31400 Toulouse
 Tél : 05 62 26 81 00



Groupe de travail

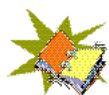
Flash info sur un groupe de travail autour de « **l'information et la prévention des troubles auditifs survenus à l'âge adulte** ».

Le travail de tous les membres du comité de rédaction se poursuit avec beaucoup d'assiduité. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des avancées de notre travail...

Représentativité au BUCODES

Point sur notre représentativité au **BUCODES** : selon de nouveaux statuts et en raison de l'augmentation du nombre de nos adhérents, nous sommes désormais deux représentants de l'AMDS au Conseil d'administration du BUCODES.

Cette représentativité nous permet une meilleure reconnaissance au niveau régional : pour la région Midi-Pyrénées nous sommes désormais trois, M. Gérard Aillères, M. René Cottin (AFIAC) et Mme Patricia Duffaut (votre présidente). Pour votre information, nous sommes également membre du Conseil d'administration de l'**UNISDA** pour la région Midi-Pyrénées.



**Le dossier :
 MDPH et PCH**

(par P. Duffaut)

🌀 **Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)**

Pour faire valoir leurs droits, les personnes handicapées et leurs familles ont désormais un interlocuteur unique : la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) (anciennement CDES, Cotorep, caisse de sécurité sociale, aide sociale départementale...)

Au sein des **MDPH** une *Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées* (CDAPH) prend les décisions relatives à l'ensemble des droits des personnes handicapées.

Les MDPH ont pour objectif de proposer :

- un accès **unique** aux droits et aux prestations : *prestation de compensation, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, allocation aux adultes handicapés*, pour certaines victimes d'accident du travail ou de maladies professionnelles, les malades atteints d'une

affection longue durée, les pensionnés d'invalidité du régime général ou pour certaines personnes admises en rééducation professionnelle;

- un accès unique aux possibilités d'appui à la **formation, à l'emploi et à l'orientation** vers des établissements et des services;
- une **aide aux démarches** des personnes handicapées et de leurs familles.

Depuis le 31 janvier 2006, le département a autorité sur cette nouvelle instance.

HAUTE GARONNE
Maison départementale
des personnes handicapées
1, place Alphonse Jourdain
31000 Toulouse
Tél. : 0 800 31 01 31

La prestation de compensation du handicap (PCH)

La loi met en place la **prestation de compensation du handicap** (PCH) qui englobe des aides de toute nature, déterminées en fonction des besoins et du « projet de vie » de la personne handicapée, et attribuée sans condition de ressources.

Elle est soumise à des conditions de résidence et d'âge mais est délivrée sans condition de ressources.

La PCH est un des objets de la loi 2005, elle vise à permettre aux personnes handicapées adultes de satisfaire leurs besoins en aides humaines, techniques, animalières, spécifiques ou de toute nature, ainsi que pour l'aménagement de leur logement ou de leur véhicule. Il ne s'agit pas d'une compensation intégrale du handicap. La prestation de compensation doit être la mieux adaptée possible aux besoins de la personne.

Le projet de vie

Le projet de vie est une contribution de la personne handicapée, ou de son représentant légal, à la définition de ses besoins. Il peut être défini par écrit, dans un document confidentiel, qui présente notamment ses besoins, ses souhaits et ses aspirations. La personne handicapée est libre de ne pas le faire.

Les équipes des Maisons départementales des personnes handicapées peuvent, si la personne le souhaite, apporter une aide à la formulation de ce projet de vie.

Source : Ministère de la Santé et des Solidarités
(04/08/2006)

La loi veut ainsi prendre en compte les besoins, les attentes et les choix de vie de la personne handicapée, en proposant, après évaluation des besoins et des aspirations de chacun, des mesures diverses : prestations et aides adaptées et personnalisées, orientation en établissement social ou médico-social, mesures nécessaires pour permettre la scolarisation, l'accès à l'emploi, etc.

Indépendamment du droit à compensation, la loi handicap :

- améliore les ressources des personnes handicapées qui perçoivent l'**Allocation aux adultes handicapés** (AAH);
- réaffirme et renforce les aides existantes pour mieux répondre aux besoins des personnes handicapées et réduire les obstacles que celles-ci rencontrent dans la vie quotidienne et dans la participation à la vie sociale.

Pour ce qui concerne plus précisément le handicap auditif, il existe un certain nombre d'éléments qui sont spécifiquement pris en compte.

Vous trouverez ci-dessous les grandes lignes de ce qui doit être pris en compte, ce qui est important : c'est qu'il n'existe pas vraiment un cadre précis, il appartient à la commission des droits à l'autonomie de fixer l'attribution de la PCH après étude de votre projet de vie.

Le premier critère administratif d'accès à la PCH est que le demandeur travaille.

Pour plus de renseignements, s'adresser directement à la MDPH (**voir coordonnées ci contre**) qui pourra étudier votre dossier en vous proposant de constituer ensemble un projet de vie.

D'autres compléments ont été prévus par la loi de février 2005, mais les informations demeurent sommaires et demandent à être précisées.

Les compléments de ressources

La loi handicap a créé deux nouveaux compléments de ressources : la **majoration pour vie autonome** et le **complément de ressources**.

Ils s'adressent à deux publics différents et ne sont donc pas cumulables :

- la **majoration pour vie autonome** est destinée aux personnes handicapées qui peuvent travailler mais ne travaillent pas. Elle a pour objectif de favoriser la vie autonome en allégeant les charges d'un logement indépendant;

- un nouveau **complément de ressources** s'adresse aux personnes handicapées qui se trouvent dans l'incapacité quasi absolue de travailler. Ce complément majore leur AAH à taux plein pour constituer la Garantie des ressources aux personnes handicapées (GRPH). Celle-ci vise à permettre une vie aussi autonome que possible aux personnes handicapées durablement privées de revenu d'activité.

De plus, les personnes handicapées qui travaillent peuvent désormais cumuler durablement leur AAH avec un revenu d'activité jusqu'à 115 % du SMIC.

Que devient l'ancien complément de l'AAH ?

La loi handicap l'a supprimé mais un dispositif transitoire est prévu pour les bénéficiaires qui peuvent le conserver :

- soit jusqu'au terme de la période pour laquelle l'AAH leur a été attribuée;
- soit jusqu'au moment où elles bénéficient du complément de ressources ou de la majoration pour vie autonome (si elles remplissent les conditions d'ouverture des droits à l'un de ces compléments).

Source : Ministère de la Santé et des Solidarités (11/04/2006)



Vie de l'association

★ Sorties restaurant

(par M.-H. Lovato)

À « La Mounède », le 10 mars 2007

Il y a des moments dans la vie où solidarité rime avec convivialité et où surdité, malentendance donnent corps au lien social. Ce sont ces valeurs, entre autres, que l'AMDS s'efforce de cultiver et de partager avec ses adhérents. Et pour ce faire, l'association a élu comme point de chute, un lieu de plus en plus mythique, j'ai nommé : « **La Mounède** » !



Merci à Bernard et Michèle qui nous préparent de fabuleux repas !

Après la trêve des festivités de Noël et du nouvel an, l'année 2007 a débuté comme il se doit, pour les membres de l'AMDS autour d'une bonne assiette « **Mounédoise** », marquant ainsi le début du deuxième semestre de la saison.

Au passage, remercions encore, et on ne s'en lasse pas, **Michèle et son mari Bernard** pour leur accueil chaleureux et leur talent culinaire.

Avec les AGF, le 26 mai 2007

Il est de coutume à l'AMDS de débiter et d'achever les saisons par un repas convivial au restaurant. La saison 2006-2007 n'a pas dérogré à la règle. Ainsi le 26 mai, les membres de l'association ont profité d'un dernier repas avant la pause estivale à la Mounède.

Ce moment festif a été d'une part coloré d'une pointe d'exotique par **Cathy Galaup**, membre de l'AMDS, avec une démonstration de **djembé**, (un grand bravo à Cathy !), et d'autre part honoré par la présence des **représentants des AGF**, partenaire officiel de l'association, **M. Mention responsable régional AGF** et **M. Perier Président des associations de prévoyance santé**.

Comme toujours que du bonheur ! Ces moments de partage, de convivialité sont à consommer sans modération.

Retrouvailles du 6 octobre

Une nouvelle fois, les habitués de l'AMDS et de nouveaux adhérents se sont retrouvés à la Mounède autour d'un buffet copieux et délicieux préparé par Bernard et Michèle, une

nouvelle formule fort appréciée de tous. Ce fut un moment de convivialité qui a marqué la rentrée et qui a permis aux uns de faire connaissance et aux autres de se retrouver.

Groupes de parole par notre psychologue

Après une année de présence parmi vous, il me semble tout à fait intéressant de faire le point sur les différents échanges que votre présence aux groupes de parole ont permis

d'élaborer. Je dois auparavant vous manifester le plaisir que j'éprouve à animer ces groupes et à participer à la réflexion que vous impose votre situation de malentendant.

En effet, vous m'avez donné à entendre quelques caractéristiques de votre déficience sensorielle, notamment celle de ne pas se donner à voir dans un monde totalement saturé par l'image, celle aussi de ne pas être un monde de silence comme on pourrait très facilement le croire ! J'ai pu de même constater que tout votre **équilibre** était mis en danger quand une partie de votre oreille interne était touchée. Mais ce qui me paraît le plus important à souligner c'est que cet handicap auditif altère avant tout vos **capacités de communication** et met donc à mal la dimension relationnelle, ce qui justifie tout à fait le choix délibéré de votre association de **maintenir** en son sein l'activité d'un **groupe de parole**.

De plus, dans ce travail de groupe, j'ai pu noter les **bienfaits de l'échange** qui, au-delà même du fait de permettre de sortir de l'isolement et du repli, mobilise deux dimensions indispensables à votre cheminement. Il permet en effet, d'une part une mise en commun de votre situation de déficience auditive mais il nécessite aussi le respect de la particularité de chaque cas. De fait, force est de constater à travers vos témoignages, l'expérience toujours singulière de ce qui, en même temps vous rassemble sous la même appellation et qui pourtant, s'avère très vite insuffisant à vous représenter.

À votre demande, lors de la dernière assemblée générale, nous avons pris la décision de **changer l'horaire et le jour** de nos rencontres, ce qui m'a permis de faire la distinction entre les groupes du samedi matin où le nombre élevé de participants est plus favorable à l'échange d'**information, de renseignements techniques, médicaux et administratifs** et les groupes du mardi qui, de par le nombre restreint de participants, sont beaucoup plus propices à la **réflexion personnelle et à la dimension clinique**. De fait, les témoignages recueillis dans l'intimité dépassent largement les simples échanges. En effet, chacun peut venir déposer, dans un cadre forcé-

ment plus contenant, des affects et des ressentis au gré de sa vie, de son vécu personnel. Il est alors possible d'aborder la question du déni, de la perte et de resituer son handicap dans son histoire individuelle.

Ce qui m'importe donc depuis le départ de cette aventure c'est de pouvoir concilier ces deux registres, c'est aussi de maintenir la spontanéité des interventions afin de privilégier et de faciliter la prise de parole tout en évitant autant que possible trop de digressions...

Accepter la malentendance, la sienne, c'est aussi reconnaître sa fatigabilité, accepter de se faire aider pour pouvoir continuer à vivre ensemble, ne pas s'isoler tout en se reconnaissant le besoin tout à fait légitime de se reposer et de se mettre à l'écart parfois.

Si nous avons relevé que le mot de malentendance ne rimait pas toujours avec silence, par contre « **entendre** » rime avec « **comprendre** » mais aussi avec « **s'entendre** » du côté du « vivre ensemble » !

Entendre, ne pas entendre, s'entendre, ne pas pouvoir s'entendre... Donner la parole, prendre la parole, savoir écouter, savoir s'écouter, savoir respecter son silence, celui de l'autre et pourquoi pas, pouvoir s'exprimer sans mots en tapant avec adresse et agilité sur un djembé !!!

En deux mots, le respect de la différence, c'est-à-dire de la sienne et de celle de l'autre est un pari toujours audacieux qui nous demande à tous et à toutes une grande vigilance. En effet, nous le savons bien puisque nous en faisons tous les jours l'expérience, de toute évidence, il n'est jamais gagné d'avance...

Merci à tous et à toutes de continuer à animer par votre vitalité ces échanges toujours émouvants et tellement constructifs.


*Michèle Achkar, psychologue clinicienne,
Animatrice bénévole
des groupes de parole pour l'AMDS.*




Infos pratiques

! Nouvelle adresse : Maison des Associations

L'URAPEDA a définitivement fermé ses portes. Désormais l'AMDS accueillera ses adhérents et le public dans le nouveau site de la **Maison des Associations** de la ville de Toulouse aux anciennes casernes NIEL dans le quartier de Saint-Agne.



Maison des Associations
 Espace Niel
 Bureau 3 - boîte courrier n° 54
 81, rue Saint ROCH
 31400 TOULOUSE



05 62 26 81 00

Accès :

- par métro ligne B station Saint-Agne
- autre : de l'avenue de l'URSS, avant passage inférieur de Saint Agne, prendre rue Saint Thomas d'Aquin (église) et accès direct rue Saint Roch.

Groupes de parole

Les groupes de parole ont lieu le mardi à 18 h 30 et le samedi à 10 h, voir le calendrier prévisionnel en dernière page.


Ils sont animés par **Michèle Achkar psychologue**. Afin de préparer et de réserver la salle d'accueil, merci de prévenir de votre présence Michèle, Patricia ou Gérard


Contact : michele.achkar@wanadoo.fr

Soirée restaurant à venir

Samedi 24 novembre au restaurant de **la Mounède** à 20 heures.

Merci de répondre aux invitations qui vous seront transmises par le secrétariat en précisant bien le nombre de personnes.



114 dB 

est le niveau sonore que peut atteindre un MP3, or à cette puissance-là, la **durée hebdomadaire** d'exposition préconisée n'est que de **5 min ! DANGER**

Permanences

Les permanences sont assurées par Gérard de 16 h à 18 h en principe le 2^e mardi et le dernier ou avant dernier vendredi du mois.

Contact **06 74 63 09 06**

Possibilités de rendez-vous les autres jours .

Contact Patricia ou Gérard

Voir le calendrier prévisionnel en dernière page (susceptible de modifications)

Accueil Hôpital et SAMU

Des fiches d'accès à faxer à l'hôpital permettant de communiquer **par écrit** avec les **urgences** ont été conçues, elles sont disponibles à la permanence.



Astuce de Cathy



Savoir QUI contacter en cas d'urgence

Les ambulanciers ont remarqué que très souvent lors d'accidents de la route, les blessés ont un **téléphone portable** sur eux. Toutefois, lors des interventions, on ne sait jamais qui contacter dans ces listes interminables de contacts.

Les ambulanciers ont donc lancé l'idée que chacun d'entre nous rentre dans son répertoire, la personne à contacter en cas d'urgence sous le même pseudonyme. Le pseudonyme international connu est **"ICE"** (= In Case of Emergency).

C'est sous ce nom qu'il faut saisir le numéro de la personne à contacter, utilisable par les ambulanciers, la police, les pompiers ou les premiers secours. Lorsque plusieurs personnes doivent être contactées on peut utiliser **ICE1, ICE2, ICE3**, etc.






22 Agenda

Calendrier previsionnel AMDS

Novembre							Décembre						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4						1	2
5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9
12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16
19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23
26	27	28	29	30			24	25	26	27	28	29	30
							31						

Janvier 2008							Février						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6					1	2	3
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24
28	29	30	31				25	26	27	28	29		

Légende :

-  Groupe de parole
-  Permanence
-  Assemblée Générale AMDS (10 h, présence indispensable de tous les adhérents)



Attention les permanences du vendredi sont susceptibles, pour des raisons d'organisation, d'être reportées le jeudi, merci de vous renseigner auprès de Gérard ou de Patricia avant de vous déplacer



Contacts utiles

Patricia DUFFAUT, Présidente



AMDS



patricia.duffaut@wanadoo.fr

Giséle BAJARD, Secrétaire



pascal.bajard@wanadoo.fr

Comité de rédaction

Patricia Duffaut, Gérard Aillères,
Marie-Françoise Bru,
Brigitte Chaput, Marie-Annick Lovato.

Un grand merci aux adhérents qui ont collaboré à l'élaboration de ce numéro et nous ont communiqué des articles.

Permanence de l'AMDS :

Gérard AILLERES, Vice-Président



06 74 63 09 06



gerard.ailleres@wanadoo.fr
gerard.ailleres@agf.fr



Comment consulter ce bulletin sur votre ordinateur ?

Si vous possédez un ordinateur et une adresse e-mail :
Vous pouvez visualiser ce journal à l'aide du logiciel « Adobe Acrobat ».

✉ Pour cela, il vous suffit de nous faire parvenir votre adresse e-mail, et nous vous enverrons ce bulletin au format pdf via votre messagerie, en pièce jointe.

📁 Il vous suffit alors de l'enregistrer sur votre disque dur et de l'ouvrir.

🖨 Vous le visualisez à l'écran puis vous pouvez ensuite l'imprimer en couleur ou noir et blanc, selon votre choix.

Si vous ne possédez pas Adobe Acrobat, vous pouvez le télécharger (c'est un logiciel gratuit) à l'adresse :

<http://www.adobe.com/fr/products/acrobat/readstep2.html>